

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement  
Procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes

**PROJETS DE « PLAN D'EXPLOITATION DES ÉOLIENNES »  
ET DE « PLAN RELATIF À L'ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES »**

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est ouverte et dirigée sur le territoire de la Ville de Tubize, à la demande du Gouvernement wallon, relative aux projets de « plan d'exploitation des éoliennes » et de « plan relatif à l'acoustique des éoliennes ».

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
10/02/2020	17/02/2020	A.C. Tubize Département Cadre de Vie Grand'Place, 1 à 1480 Tubize 02/04/2020 à 11H00	A.C. Tubize Département Cadre de Vie GOLABEK Vincent info@tubize.be 02/391.39.49

Le dossier complet peut être consulté à partir de la date d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la date de clôture :

- en ligne, via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/> ;
  - au Département Cadre de Vie de l'Administration communale de Tubize, situé Grand'Place, 1 à 1480 Tubize, chaque jour ouvrable, de 09H00 à 12H00, ainsi que chaque premier mardi du mois, en soirée, de 16H00 à 20H00.
- En dehors des heures de permanence précitées, tout intéressé souhaitant consulter le dossier doit prendre préalablement rendez-vous auprès du conseiller en environnement, au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, par téléphone au 02/391.39.49.

Les observations verbales peuvent être recueillies par le conseiller en environnement, sur rendez-vous préalable ou lors de la séance de clôture d'enquête.

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie électronique, peut remplir directement le formulaire prévu à cet effet sur le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>.

À défaut, le formulaire au format PDF, téléchargeable depuis l'adresse électronique précitée et à imprimer sur papier, peut être envoyé, dûment complété, pour le 02/04/2020 au plus tard, à l'administration communale, à l'adresse susvisée, ou encore à l'administration régionale, à l'adresse suivante :

<p><b>Plan d'exploitation des éoliennes et plan relatif à l'acoustique des éoliennes</b></p> <p><i>par message électronique</i> plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be <i>ou par courrier</i></p> <p>Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement - SPW ARNE Département de l'Environnement et de l'Eau - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur (Jambes)</p>
---

A Tubize, le 10 février 2020.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT



Le Bourgmestre,

M. JANUTH

A l'initiative du Gouvernement wallon, les projets de « plan d'exploitation des éoliennes » et de « plan relatif à l'acoustique des éoliennes », de catégorie A.1, sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D.29-1 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Chaque projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Chaque projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera les plans susvisés par arrêté délibéré en son sein. ~~Le Gouvernement wallon soumettra les deux plans au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.~~